

SERVICES

TUNIS 25 OCTOBRE 1974  
RECU LE

NO 1039/1042.

A/S RAFFINERIE DE GABES.

LE CONSEIL DES MINISTRES A APPROUVE, LE 24 OCTOBRE, LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA RAFFINERIE DE PETROLE DE GABES.

- 1)- CETTE RAFFINERIE AURA INITIALEMENT UNE CAPACITE DE PRODUCTION DE 3 MILLIONS DE TONNES. CETTE CAPACITE POURRAIT ETRE PORTEE PAR LA SUITE A 6 MILLIONS DE TONNES.
- 2)- SON ENTREE EN FONCTION EST PREVUE POUR 1978.
- 3)- IL S AGIRA D'UNE ENTREPRISE NATIONALE REALISEE PAR L'ETAT TUNISIEN.
- 4)- SELON " LA PRESSE " LE COUT DU PROJET EST EVALUE A 70 MILLIONS DE DINARS.
- 5)- EST ENVISAGEE A PLUS LONG TERME \_\_\_\_\_, TOUJOURS SELON CE JOURNAL, LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PETROCHIMIE POUR LE TRAITEMENT DU NAPHTA (ENVIRON 1,2 MILLIONS DE TONNES) QUE PRODUIRA LA RAFFINERIE.

LA DECISION DU CONSEIL DES MINISTRES APPELLE DANS L'IMMEDIAT LES REMARQUES SUIVANTES:

- 1-) LES POURPARLERS ENTREPRIS PAR LE GOUVERNEMENT TUNISIEN EN VUE D' OBTENIR UNE PARTICIPATION DE COMPAGNIES ETRANGERES (ENI ET ERAP, NOTAMMENT) AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE ONT ECHOUE.

ON SAIT QUE L'ERAP AVAIT DANS UN PREMIER TEMPS PROPOSE LA CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE D'UNE CAPACITE DE 3 MILLIONS DE TONNES.

CETTE PROPOSITION AVAIT ETE JUGEE, A L EPOQUE, INSUFFISANTE PAR LES AUTORITES TUNISIENNES.

M. Piquart

.../...

PAGE DEUX

DANS UN SECOND TEMPS, CES DERNIERES AVAIENT TENTE D'INTERESSER LA SOCIETE FRANCAISE A UN PROJET DE CONVENTION SOUMIS EGALEMENT A L'ENI ET QUI PREVOYAIT LA CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE DE 6 MILLIONS DE TONNES. CETTE RAFFINERIE AURAIT ETE ALIMENTEE PAR LE BRUT PRODUIT EN TUNISIE PAR LES FILIALES DE CES COMPAGNIES MAIS AURAIT NECES- SITE EGALEMENT L'ACHAT DE CERTAINES QUANTITES SUR LE MARCHE EXTE- RIEUR.

LES CONDITINONS PREVUES POUR L'ACHAT DU BRUT (REFERENCE ENVISA- GEE AU PRIX ALGERIEN) QUI RISQUAIENT D'ABOUTIR A UN PRIX ELEVE DU PRODUIT RAFFINE, AINSI QUE L'OBLIGATION FAITE AUX PARTENAIRES ETRAN- GERS DE RACHETER A L'ETAT TUNISIEN A UN PRIX PLANCHER SA PART DE PRODUCTION AU CAS O-U IL NE PARVIENDRAIT PAS A L'ECOULER SUR LE MARCHE, AVAIENT CONDUIT L'ERAP A SE DESISTER. L'ENI, QUE L'ON PRETEN- DAIT TOUJOURS INTERESSEE PAR LE PROJET A FINI PAR ADOPTER LA MEME ATTITUDE.

- 2-) LA LIMITATION DE LA CAPACITE DE RAFFINAGE A 3 MILLIONS DE TONNES SEMBLE DE NATURE A APAISER LES COMPAGNIES QUI CRAIGNAIENT D' ETRE OBLIGES DE LIVRER LA TOTALITE OU LA PLUS GRANDE PARTIE DU BRUT QU'ELLES PRODUISENT EN TUNISIE A LA NOUVELLE RAFFINERIE.
- 3-) LA CONSTRUCTION DE LA RAFFINERIE DE GABES VA ENTRAENER LA PASS- TION DE MARCHES CONSIDERABLES NECESSITANT DES CREDITS PUBLICS ET PRIVES. CETTE QUESTION SERA PEUT ETRE EVOQUEE AU COURS DE LA PRO- CHAINE REUNION DE LA COMMISSION FINANCIERE FRANCO-TUNISIENNE./.

DUPONT

PAGE DEUX

DANS UN SECOND TEMPS, CES DERNIERES AVAIENT TENTE D'INTERESSER LA SOCIETE FRANCAISE A UN PROJET DE CONVENTION SOUMIS EGALEMENT A L'ENI ET QUI PREVOYAIT LA CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE DE 6 MILLIONS DE TONNES. CETTE RAFFINERIE AURAIT ETE ALIMENTEE PAR LE BRUT PRODUIT EN TUNISIE PAR LES FILIALES DE CES COMPAGNIES MAIS AURAIT NECES- SITE EGALEMENT L'ACHAT DE CERTAINES QUANTITES SUR LE MARCHE EXTE- RIEUR.

LES CONDITINONS PREVUES POUR L'ACHAT DU BRUT (REFERENCE ENVISAGEE AU PRIX ALGERIEN) QUI RISQUAIENT D'ABOUTIR A UN PRIX ELEVE DU PRODUIT RAFFINE, AINSI QUE L'OBLIGATION FAITE AUX PARTENAIRES ETRAN- GERS DE RACHETER A L'ETAT TUNISIEN A UN PRIX PLANCHER SA PART DE PRODUCTION AU CAS O-U IL NE PARVIENDRAIT PAS A L'ECOULER SUR LE MARCHE, AVAIENT CONDUIT L'ERAP A SE DESISTER. L'ENI, QUE L'ON PRETEN- DAIT TOUJOURS INTERESSEE PAR LE PROJET A FINI PAR ADOPTER LA MEME ATTITUDE.

- 2-) LA LIMITATION DE LA CAPACITE DE RAFFINAGE A 3 MILLIONS DE TONNES SEMBLE DE NATURE A APAISER LES COMPAGNIES QUI CRAIGNAIENT D' ETRE OBLIGES DE LIVRER LA TOTALITE OU LA PLUS GRANDE PARTIE DU BRUT QU'ELLES PRODUISENT EN TUNISIE A LA NOUVELLE RAFFINERIE.
- 3-) LA CONSTRUCTION DE LA RAFFINERIE DE GABES VA ENTRAENER LA PASS- TION DE MARCHES CONSIDERABLES NECESSITANT DES CREDITS PUBLICS ET PRIVES. CETTE QUESTION SERA PEUT ETRE EVOQUEE AU COURS DE LA PRO- CHAINE REUNION DE LA COMMISSION FINANCIERE FRANCO-TUNISIENNE./.

DUPONT